

Les migrant-es aux frontières de l'Europe : Droits de l'homme et politique migratoire

(Autour du rapport de Migreurop sur Frontex et les frontières de l'Europe)

**Mercredi 2 février 2011
17h 15 - 19 h 00**

EHESS, 105 Bd Raspail, 75006, salle 8 (M° Saint-Placide)

avec des interventions de

Isabelle Saint-Saens (Migreurop, GISTI, « Vacarme »)
« Y a-t-il une politique européenne sur les migrations ? »

Olivier Clochard (Université de Bordeaux 3, CNRS, Migreurop)
« L'externalisation des contrôles migratoires : les travaux de l'agence Frontex »

Catherine Teule (LDH, Assoc. européenne pour la défense de droits de l'Homme)
« Immigration "subie " et rejetée : le déni du droit d'asile »

**Rencontre organisée par le Collectif de soutien aux sans papiers et aux
migrant-es (LDH-EHESS)**

Documents :

« Aux frontières de l'Europe : contrôles, enfermements, expulsions ».

le rapport est disponible en trois langues sur le site de Migreurop :

français : <http://www.migreurop.org/article1776.html>

anglais : <http://www.migreurop.org/article1777.html>

espagnol : <http://www.migreurop.org/article1778.html>

Il couvre cette année :

- . Les pays sahélo-sahariens
- . La mer ionienne et adriatique
- . La frontière Est : Roumanie et Pologne
- . Ceuta (Espagne)
- . La région de Calais
- . La frontière gréco turque.

Voir aussi le numéro spécial de *Plein Droit* (GISTI) no 87 de décembre 2010 avec le dossier « Sur le front des frontières »

Vous pouvez trouver ce numéro de *Plein droit* dans les grandes librairies au prix de 9€ (ISSN 0987-3260 / 12)... le commander directement au GISTI ou vous abonner à la revue (4 numéros par an) : <http://www.gisti.org/abonnement>

"Agence Frontex : quelles garanties pour les droits de l'Homme ?"

une étude pour comprendre les enjeux humains liés aux activités de l'Agence par Hélène Flautre, Présidente de la Sous-commission des Droits de l'Homme du Parlement européen (1.12.10)

Créée en 2004 et opérationnelle depuis 2005, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union Européenne (FRONTEX) coordonne les opérations de plusieurs Etats membres en matière de surveillance des frontières et de retours groupés des étrangers en situation "irrégulière". De nombreux témoignages font état de violations des droits fondamentaux des migrants lors de ces opérations. La proposition de refonte du mandat présenté par la Commission européenne en février 2010 renforce les moyens et les compétences de Frontex en lui octroyant notamment un véritable pouvoir d'initiative.

C'est pourquoi, j'ai décidé de contribuer à une étude consacrée à l'Agence FRONTEX et aux garanties qu'elle apporte en matière de droits de l'homme. Cette étude indépendante a été réalisée par des membres du réseau Migreurop sous ma direction, conjointement avec Mmes Keller et Lochbihler, également députées européennes Verts/ALE.

A l'heure actuelle, ma préoccupation principale est de faire en sorte que ce nouveau mandat offre des garanties effectives en matière de droits fondamentaux et de respect du droit international, tout en assurant un contrôle démocratique des activités de l'Agence. Sur la base de ces différents enjeux au cœur des discussions actuelles, cette étude a donc pour but d'aider les décideurs et les citoyens à prendre conscience des enjeux relatifs aux droits de l'Homme qui entourent l'Agence Frontex.

rapport (pdf, 1.8Mo, 48p)

http://europeecologie.eu/IMG/pdf/dossier_frontex.pdf